



## Salarié déclaré ou non ???

Par **christinetpaolo**, le **02/06/2011 à 17:52**

Bonjour,  
je voudrais savoir comment faire pour voir si un salarié a bien été déclaré durant sa période de travail dans une entreprise et si cela n'a pas été le cas quels sont les recours possibles

merci d'avance

Par **corimaa**, le **02/06/2011 à 18:21**

Si vous avez une fiche de paie, appelez l'urssaff, ils sauront vous dire si oui ou non vous avez bien été déclaré

Par **christinetpaolo**, le **02/06/2011 à 18:27**

ok je vais le faire merci

Par **conseiller du salarié**, le **02/06/2011 à 18:33**

Bonjour,

Egalement auprès de la CNAV qui totalise les cotisations vieillesse...

Ca s'appelle du travail dissimulé (voir Code du travail art Article L8221-1 et suivants).  
Recours : prud'hommes (6 mois de salaire en cas de licenciement).

Par **christinetpaolo**, le **02/06/2011** à **18:43**

ok c'est valable aussi si il a été déclaré seulement la dernière année dans l'entreprise ??? et effectivement il a été licencié

Par **conseiller du salarié**, le **02/06/2011** à **21:31**

Oui, il s'agit de dommages et intérêts visant à réparer un préjudice subi par le salarié. Il n'y a pas de cotisations sociales sur cette indemnité. Les heures supplémentaires, primes... doivent être intégrées.

Le salarié doit être rétabli dans ses droits au niveau des cotisations sociales non payées par l'employeur (trimestres pour la retraite...)

Attention, le délai de prescription (pour réclamer l'indemnité) est de 5 ans !

Par **christinetpaolo**, le **03/06/2011** à **19:29**

ok merci je vais déjà me diriger vers l'URSSAF afin d'être fixée et selon ce qu'ils me diront à ce moment la j'enclancherais les procédures nécessaires